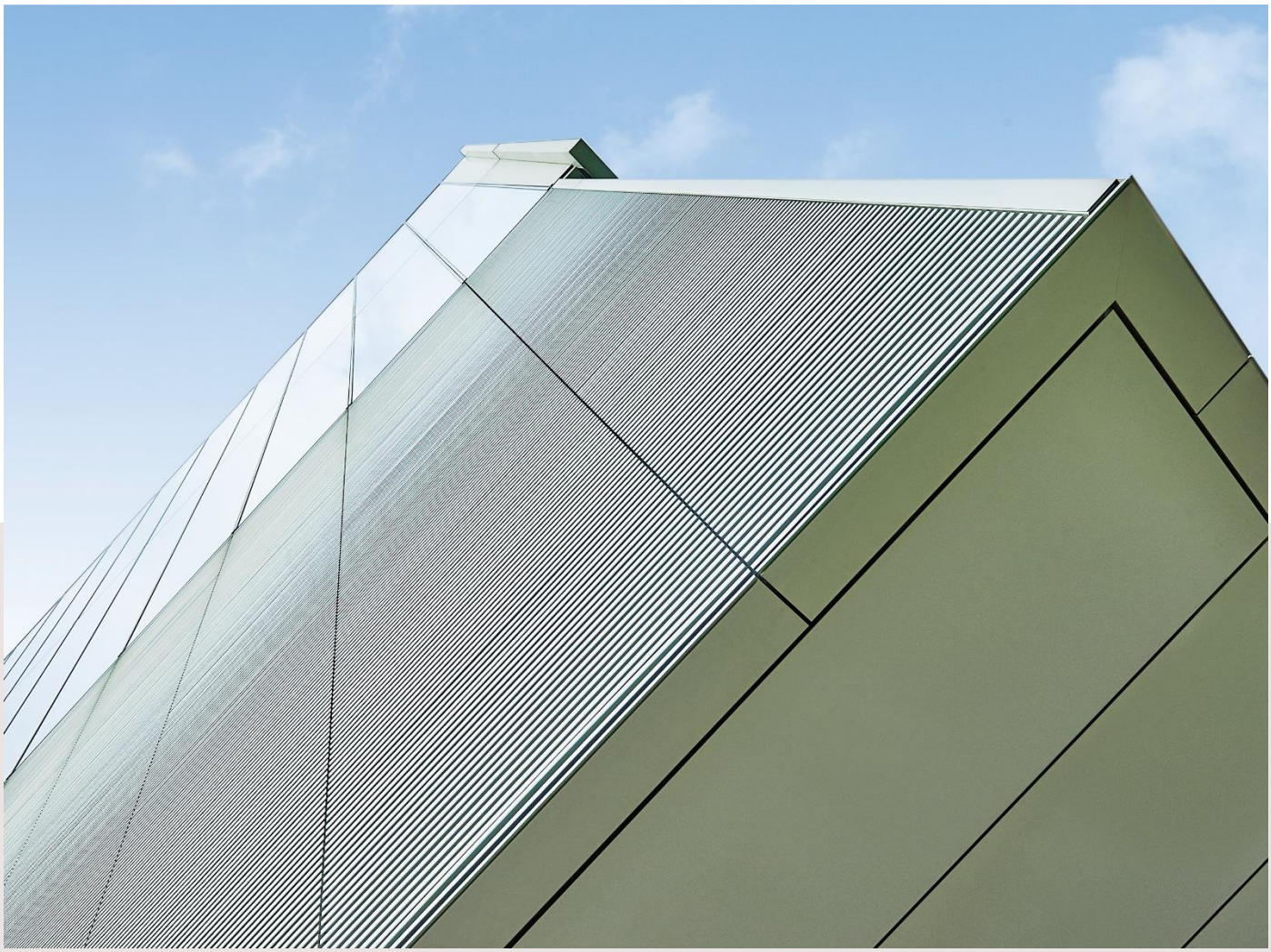
Rothschild & Co
Asset Management



Rapport annuel

R-Co Esis

31/12/2025

Table des matières

1. Informations générales 3
1.1 Acteurs 3
2. Caractéristiques principales de l'OPC 5
2.1 Objectif de gestion 5
2.2 Stratégie d'investissement 6
2.3 Profil de risque et rendement 14
2.4 Catégories de parts 15
3. Compte-rendu d'activité 16
3.1 Performances du 25/06/2025 au 31/12/2025 16
3.2 Commentaire de gestion 16
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue 19
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice 19
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice 19
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé. 19
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés 19
4.4.1 Instruments financiers dérivés 21
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC 21
4.5 Risque global 21
4.6 Informations sur les risques financiers 21
5. Informations réglementaires 22
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients 22
5.2 Exercice des droits de vote 22
5.2.1 Politique de vote 22
5.2.2 Exercice des droits de vote 22
5.3 Politique de rémunération 23
5.4 Frais d'intermédiation 27
5.5 Données SFDR 28
6. Annexes 29

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri

92120 Montrouge

(adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous délégataire de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

CACEIS Bank

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Tour First

TSA 14 444

92037 Paris La Défense Cedex

Signataire : David Koestner

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence (30% MSCI Daily TR Net World en Euro (MSDEWIN)+ 50% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 20% ESTER (OISESTR)) par le biais d'une gestion discrétionnaire en OPC, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 12%.

La composition du portefeuille du FCP se déroulera en 2 étapes : (i) une période de constitution du portefeuille d'environ deux mois à compter du lancement du FCP au cours de laquelle le portefeuille du FCP pourra déroger à l'allocation stratégique et être investi uniquement en parts et/ou d'actions d'OPC monétaires et (ii) une période d'investissement correspondant à l'allocation stratégique du FCP.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indicateur composite suivant : 30% MSCI Daily TR Net World en Euro (MSDEWIN) + 50% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 20% ESTER (OISESTR).

L'indice **MSCI Daily TR Net World en Euro (MSDEWIN)**, administré par Morgan Stanley Capital International Inc., est un indice action représentatif des plus grandes capitalisations mondiales de 23 pays définis comme étant des marchés développés. Cet indice est calculé en USD, converti en Euro, et dividendes nets réinvestis. Cet indice, calculé par la société Morgan Stanley, est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com.

L'indice **JPM GBI EMU (JPMGEMLC)**, administré par la société JP Morgan, est composé de titres de créances de différentes maturités, libellés en euro et émis par des Etats de la zone Euro. L'indice est calculé coupons réinvestis et est disponible sur le site www.jpmorganindices.com.

L'indice **ESTR (OISESTR)**, est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site www.emmi-benchmarks.eu.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, aucun administrateur de l'indicateur de référence composite n'est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

A noter que l'administrateur de l'€STER bénéficie de l'exemption prévu à l'article 2.2 du règlement Benchmark, en tant que banque centrale, et à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les

mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (30% MSCI Daily TR Net World en Euro (MSDEWIN)+ 50% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 20% ESTER (OISESTR)), sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif réalisé par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger, ou en parts de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90 % de l'actif net.

Allocation stratégique :
Le FCP investira dans des OPC de produits d'actions, des OPC de produits de taux (incluant les OPC monétaires et les OPC spécialisés en obligations convertibles), des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposée aux produits actions et/ou taux et/ou à rendement absolu, et ce en fonction des opportunités de marché. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.

Le FCP pourra donc investir :

- Entre 0 et 60% de l'actif net en OPC dont des OPC cotés/ETF, spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont les OPC spécialisés en petites/micro capitalisations dans la limite de 30% maximum de l'actif net), de toutes zones géographiques (dont les pays hors OCDE, y compris les pays émergents dans la limite de 35% maximum de l'actif net), et de tous les secteurs.

- Entre 30 et 100% de l'actif net en OPC dont des OPC cotés/ETF, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires, les OPC spécialisés en obligations convertibles) et/ou en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue. La quote-part des OPC convertibles sera de 30% maximum de l'actif net ; celle des OPC spécialisés en obligations subordonnées (incluant ceux spécialisés en obligations contingentes convertibles) de 30% maximum de l'actif net ; enfin celle des OPC dits "à rendement absolu" sera de 30% maximum de l'actif net. Les OPC seront de toutes zones géographiques (dont les pays hors OCDE, y compris les pays émergents dans la limite de 35% maximum de l'actif net), de toutes qualités

de signatures (dont 30% maximum de l'actif net en OPC spécialisés en titres spéculatifs dits « High Yield »), et de tous les secteurs.

L'allocation entre les classes d'actifs se fera de façon discrétionnaire tout en s'efforçant de ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 12%.

La société de gestion pourra, de manière exceptionnelle, réduire son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées ci-dessus en cas d'anticipation défavorable sur ces marchés au profit de stratégies de gestion monétaires (OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'actif net.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 35% maximum de son actif net. De même, il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites/micro capitalisations jusqu'à 30% maximum de l'actif net.

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Le FCP investit entre 0 et 30% de l'actif net en cumulé notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « Long/Short » (« acheteur/vendeur »), auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% maximum de l'actif net, ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.

- Les stratégies « Arbitrage/Relative value », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% maximum de l'actif net, ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.

- Les stratégies « Global Macro », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% maximum de l'actif net, partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.

- Les stratégies « Systématiques », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% maximum de l'actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des

modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne,…). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières. En tout état de cause, l'exposition globale du FCP sur les matières premières sera accessoire.

- Les stratégies « Situations Spéciales »/« Event-driven », auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 30% de l'actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

L'exposition du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 70% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, sera entre 30% et 100% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille au risque de change, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Processus de sélection des sous-jacents :

Le portefeuille du FCP est diversifié et géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
  - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours…) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
  - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Critère extra-financier :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPC sont :

- **Actions :** Néant

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire, Obligations :** Néant

- **Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :** 90-100% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- dans la limite de 30%, des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP pourra également investir dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co dans la limite de 30% maximum de l'actif net, hors OPC monétaires.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux et/ou instruments du marché monétaire	OPC
Fourchettes de détention	Néant	Néant	90 – 100%
Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro capitalisations)	Néant	Néant	0 – 30%
Investissement dans des instruments financiers spéculatifs « High Yield »	Néant	Néant	0 – 30%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris des pays émergents)	Néant	Néant	0 – 35%
Restriction d'investissement imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

- **Les instruments dérivés :**

L'OPC peut intervenir sur les marchés organisés et réglementés via des futures.

Le gérant interviendra sur les risques action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire), ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrats à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrats à terme).

En particulier, le gérant peut intervenir sur le marché des contrats à terme.

Ainsi, les instruments financiers à terme permettent au gestionnaire de piloter son exposition économique du portefeuille aux différents marchés des actions ou des taux.

Il est précisé que l'OPC n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 70%.

L'exposition du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 30% et 100%.

L'exposition du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale de l'OPC, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110% de l'actif net.

- **Titres intégrant des dérivés** :

Néant, les OPC sous-jacents pouvant néanmoins quant à eux recourir à ce type de titres (obligations callable/putable, obligations convertibles, obligations subordonnées y compris obligations contingentes convertibles).

- **Dépôts :**

Néant.

- **Emprunts d'espèces :**

L'OPC pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant.

- **Information relative aux garanties financières de l'OPC :**

Néant.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers (titres et/ou OPC ...) sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital :

Risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, l'OPC ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la valeur liquidative. Dans un tel cas, l'investisseur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité de l'OPC.

Risque de gestion discrétionnaire :

Risque que l'objectif de gestion de l'OPC, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. En conséquence, il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le niveau de 12% de volatilité indiqué dans l'objectif de gestion n'est pas garanti et pourra être dépassé dans des conditions particulières de marchés.

Risque de change:

Risque lié aux fluctuations des taux de change, l'investisseur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de l'OPC. Ainsi, l'OPC peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 100% maximum de son actif net. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC.

Risque de taux (indirect) :

Risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux (jusqu'à 100% de l'actif net). Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de crédit (indirect) :

Il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la Valeur Liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur et/ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que :

• les OPC spécialisés sur les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield », éligibles à hauteur de 30% maximum de l'actif net, présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative de l'OPC.

• les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels l'OPC interviendra (marchés hors OCDE, y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC.

Risque de marchés (actions) :

Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'actions. L'OPC peut connaître un risque :

a. lié aux expositions indirectes en actions (70% de l'actif net du FCP) ;

b. lié aux expositions indirectes en actions de petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations), à hauteur de 30% de l'actif net ;

c. lié aux investissements indirects sur les marchés des pays hors OCDE (y compris les pays émergents), cet investissement est limité à 35% de l'actif net.

Risque lié aux investissements indirects sur les pays émergents :

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels l'OPC interviendra (marchés des pays hors OCDE y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC. L'investissement en OPC spécialisés sur les pays hors OCDE, y compris émergents, est limité à 35% maximum de l'actif net. Cette limite de 35% ne concerne que l'investissement en OPC spécialisés sur ces pays ; l'exposition indirecte aux pays émergents n'est donc pas calculée par transparence et pourra excéder ce seuil.

Risque lié aux stratégies de gestion à rendement absolu :

Les stratégies de gestion à rendement absolu, limitées à 30% maximum de l'actif net, sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance de l'OPC pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluation sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque lié aux obligations convertibles (indirect) :

Dans la limite de 30% maximum de l'actif net, via les OPC sous-jacents. Une obligation convertible est une obligation à laquelle est attachée un droit de conversion qui permet à son détenteur d'échanger l'obligation en action de la société émettrice, selon un ratio de conversion fixé au préalable et pendant une durée déterminée. Il s'agit d'instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. L'utilisation d'obligations convertibles pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPC en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux obligations subordonnées (indirect) :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais

avant les investisseurs. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques d'annulation ou de report de coupon, de conversion en actions, d'incertitude sur la date de remboursement. En cas de réalisation de l'un ou de plusieurs de ces évènements, et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié aux investissements indirects en obligations subordonnées complexes (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») :

Les obligations contingentes convertibles, dites "CoCos", présentent des risques particuliers liés à la possibilité d'annulation ou de suspension de leur coupon, la réduction partielle ou totale de leur valeur ou leur conversion en actions. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, lorsque le niveau de fonds propres de l'émetteur passe en-dessous du seuil de déclenchement de l'obligation contingente convertible. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'OPC pourra être investi, à hauteur de 30% maximum de son actif net, en OPC sous-jacents spécialisés en obligations contingentes convertibles.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Garantie ou protection :

Néant

2.3 Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés des produits d'actions et de taux.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

2.4 Catégories de parts

Catégories de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale[1]	Souscriptions ultérieures	Décimilisation
C EUR	FR001400Z9C1	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la clientèle du groupe Sofraco	Une part	Une part ou en décimale de part	Dix-millième de part

[1] La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 25/06/2025 au 31/12/2025

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Esis C EUR	2,11 %	NaN %

Notes: Les performances de R-Co Esis sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Les marchés actions ont poursuivi leur parcours haussier au cours du 3ème trimestre, volant de record en record grâce aux accords commerciaux conclus fin juillet avec les Etats-Unis, à une activité économique mondiale se révélant plus résiliente que prévu et aux espoirs d'un nouveau cycle de baisse des taux aux Etats-Unis à partir de septembre. L'accentuation de la fragmentation géopolitique mondiale, l'absence d'issues aux conflits armés au Moyen-Orient et en Ukraine, et plus généralement la persistance de risques baissiers pesant sur les marchés n'ont pas affecté l'optimisme des investisseurs qui sont restés positionnés pour une poursuite de la hausse de la bourse.

Entre le 9 avril et fin juillet, Donald Trump a entretenu l'incertitude autour des droits de douane « réciproques » à coups d'annonces erratiques et contradictoires. Le suspense été finalement levé avec la conclusion de plusieurs accords commerciaux dès la fin du mois de juillet qui ont propulsé le taux effectif moyen des droits de douane américains à 18,4%, un record depuis 1933, contre de 2,4% en début d'année. Dans le même temps, le projet de « grande et belle loi » budgétaire du président Trump a été approuvé par le Congrès. La législation devrait ajouter 3 400 milliards de dollars aux déficits primaires au cours des dix prochaines années. Une partie de ce coût supplémentaire devrait cependant être partiellement compensée par des recettes plus élevées provenant de ces nouveaux tarifs douaniers.

Contre toute attente, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu depuis le début de l'année. Après son vif rebond au 2ème trimestre (PIB en hausse de 3,8% en rythme annualisé grâce à la vigueur des exportations nettes et des investissements non-résidentiels, notamment dans le domaine de l'IA), la résilience de l'activité économique et la menace d'un redémarrage de l'inflation liée au relèvement des tarifs douaniers ont justifié la réticence de la Fed à baisser ses taux directeurs depuis le début de l'année. Les données d'activité ont en effet montré des signes de solidité et certaines enquêtes manufacturières (Philly Fed et Empire Manufacturing) ont même affiché des surprises à la hausse en juillet tandis que les données d'inflation de juin montraient un début d'influence des tarifs sur les prix des biens, l'inflation globale étant passée de 2.4% à 2.7% d'une année sur l'autre. A l'occasion du symposium de Jackson Hole fin août, Mr Powell a finalement ouvert la porte à une possible baisse de taux lors du comité monétaire du 16 septembre en reconnaissant que «la balance des risques (inflation-emploi) pourrait justifier un ajustement » de la politique monétaire. Récemment, l'inflation s'est révélée plus modérée que redoutée grâce au bas prix du pétrole mais aussi parce que la hausse des tarifs douaniers n'a pas encore produit pleinement ses effets. Début septembre, la perspective d'une baisse de taux s'est trouvée renforcée après que le BLS a estimé que l'économie avait créé 911.000 emplois en moins qu'initialement calculé durant l'année se terminant le 31 mars 2025. Considérant que « les risques baissiers sur l'emploi s'étaient accrus », la Fed a réduit le 17 septembre de 25 bp les taux directeurs pour les ramener dans une fourchette de 4,0%-4,25%, un plus bas depuis fin 2022. La banque centrale a aussi publié de nouvelles projections économiques corrigeant légèrement en hausse

celles du PIB et de l'inflation en 2025 et 2026 tout en précisant que « l'incertitude concernant les perspectives économiques restaient élevées ».

L'économie de la zone euro connait un cycle inverse : le PIB a accéléré au 1er trimestre grâce au rebond des exportations et de l'industrie manufacturière, puis ralenti au 2ème trimestre à cause du fort recul des investissements productifs. L'industrie manufacturière a récemment rebasculé en zone de contraction en raison du repli de la demande américaine mais aussi de la concurrence croissante de la Chine à la recherche de débouchés de substitution au marché américain. L'excédent commercial réalisé avec les pays hors de l'UE a ainsi fondu de près de 50% en juin-juillet de cette année par rapport à la même période en 2024. La zone a également connu des turbulences avec l'annonce de la sollicitation d'un vote de confiance de Bayrou en août faisant baisser le CAC 40 de -3.2% en deux séances, dont le résultat du 8 septembre a mené à la démission de son gouvernement. Après 8 baisses de taux ininterrompues depuis juin 2024, la BCE a opté pour une pause lors des réunions de juillet et septembre, laissant le taux de dépôt à 2%, considéré à ce niveau comme le taux « neutre ». Pour Mme Lagarde, l'inflation est proche de sa cible de 2% et « les risques pesant sur la croissance économique sont devenus plus équilibrés », tout en reconnaissant que « l'évolution des prix est plus incertaine qu'à l'accoutumée en raison de l'environnement commercial volatil ». La BCE a révisé à la hausse ses prévisions de croissance en 2025 à +1,1% contre +0,9% en juin dernier grâce à un bon début d'année et prévoit une inflation cœur à +1,9% en 2026.

Après avoir été tirée en début d'année par les exportations et des mesures ciblées de soutien à la consommation et d'incitation au renouvellement de l'équipement productif, l'économie chinoise a perdu tonus au début de l'été. Ce ralentissement résulte de la baisse de la demande externe, notamment en provenance des Etats-Unis, et interne, le moral des consommateurs chinois restant miné par la persistance de la crise immobilière et un marché du travail en dégradation. Le commerce extérieur demeure le principal moteur de l'économie chinoise, et surtout un débouché aux surcapacités industrielles du pays. Malgré la baisse de 24% des exportations vers les Etats-Unis entre juin et août de cette année, l'excédent commercial chinois a encore progressé de plus de 14% en variation annuelle, grâce aux réexportations via le Vietnam, pour contourner les taxes douanières, et aux ventes à l'UE qui ont progressé de 6% environ sur la même période. Le Parti communiste chinois devrait réexaminer son plan quinquennal à l'occasion du prochain congrès en octobre visant à renforcer la contribution de la demande intérieure.

Au cours de la période, nous avons investi le fonds avec une exposition légèrement défensive en étant sous-pondéré sur les actions avec un biais sur l'Europe et une diversification sur la Chine. Sur la partie obligataire, nous avons privilégié le portage de bonne qualité, notamment sur le souverain européen. Puis, nous avons vendu nos expositions sur les trackers Nasdaq, S&P500 et arbitré de la dette long terme USA vers Europe avant de renforcer es petites capitalisations américaines.

Le quatrième trimestre aura été marqué par le « shutdown » budgétaire record aux États-Unis de 43 jours (du 1?? octobre au 12 novembre), qui a retardé la diffusion des données d'emploi et d'inflation et pesé sur la visibilité macroéconomique. Dans ce contexte, la Fed a poursuivi son assouplissement monétaire entamé en septembre en effectuant deux baisses de taux supplémentaires en octobre puis en décembre, ramenant les taux directeurs dans une fourchette de 3,5%-3,75 % non sans divisions internes. La décision de décembre a effectivement été adoptée par 9 voix à 3, traduisant une opposition entre d'une part, des membres favorisant une pause sous couvert d'une inflation persistante, et d'autre part, une majorité plaidant pour une baisse des taux plus marquée priorisant le soutien à l'emploi. L'incertitude économique aux États-Unis est renforcée par des signaux contraires entre des « hard data » relativement positives (inflation, croissance, emploi) et des « soft data » en demi-teinte (confiance des consommateurs en baisse entre septembre et novembre suivie d'un rebond en décembre, indices PMI Services et PMI Manufacturiers au-dessus de 50 mais en dégradation sur le T4).

Après avoir effectué la plus importante baisse de taux d'intérêts sur 12 mois (les taux de dépôt étant passés de 4 % à 2 % entre juin 2024 et juin 2025), la BCE a fait une pause au quatrième trimestre. En novembre 2025, l'inflation harmonisée (HICP) en Zone euro a été annoncée à 2,1 % (stable par rapport

à octobre), avec des services à 3,5 % et une énergie encore légèrement négative (0,5 %), confirmant l'idée d'une inflation maîtrisée. L'indice PMI Composite de la Zone euro du quatrième trimestre a atteint son plus haut niveau (52,3) depuis le deuxième trimestre 2023 et la croissance économique prévue pour 2025 a été révisée à la hausse par la BCE en décembre pour atteindre 1.4 % (+0,2 points par rapport aux projections de septembre), démontrant la résilience de la zone.

La Chine reste un cas à part : la croissance devrait atteindre environ 5 % sur l'année, mais avec une dichotomie nette entre une demande domestique entravée par l'immobilier et le chômage des jeunes, et un commerce extérieur très dynamique. Les données de novembre montrent un rebond des exportations de +5,9 % en glissement annuel (330,3 Mds $). Malgré une chute des exportations vers les ÉtatsUnis (29 % a/a), le surplus commercial cumulé sur 11 mois a dépassé 1000 Mds $. Le dynamisme du commerce extérieur a repoussé la nécessité pour le gouvernement de déployer un plan de relance généralisé fortement attendu par le marché.

Au quatrième trimestre 2025, les marchés d'actions ont poursuivi leur progression, portés par la résilience de l'économie mondiale et les bons résultats des entreprises malgré les nouvelles taxes douanières américaines. L'année 2025 marque une interruption de la suprématie du marché boursier américain sur le reste du monde au cours de ces dernières années. Le S&P 500 a gagné 2,3 % sur le trimestre, clôturant l'année sur une hausse de 16,4 %, avec une performance toujours concentrée sur les grandes valeurs technologiques (l'indice « Magnificent 7 » aura délivré 22.6 % sur l'année en $), tandis que l'Eurostoxx a progressé de 4,9 % sur le trimestre grâce à la détente de l'inflation et à la poursuite de l'excellente performance des banques (+80 % sur l'année, un record historique). Les marchés émergents ont également clôturé le trimestre en hausse (+4,3%) malgré un repli des actions chinoises, portés par la Corée et le Brésil. Les indices obligataires souverains américains et européens ont affiché une performance légèrement positive sur le trimestre, confirmant la résilience des actifs risqués. Une hausse des taux à 30 ans a pu être observée en 2025 dans l'ensemble des économies développées (Etats-Unis, Allemagne, Japon), reflet de l'augmentation de la prime de terme.

Au cours de la période, nous avons arbitré les actions japonaises vers le CAC40 ainsi que les banques européennes vers la santé, allégé le yen et pris des profits sur la dette long terme américaine pour renforcer la partie européenne. Nous avons également initié une nouvelle position dans le secteur de la technologie chinoise. Puis, nous avons renforcé le Yen, la santé et les banques européennes, le secteur de la technologie en Chine, les mines d'or et introduit une nouvelle position sur les métaux précieux. Nous avons également allégé les petites capitalisations américaines et européennes puis vendu le secteur de l'énergie aux Etats-Unis. Enfin, nous avons allégé le dollar, les métaux précieux, la dette long terme et la Chine pour renforcer le S&P 500 Equal Weight, les petites capitalisations américaines, la santé européenne et le CAC 40.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
AXA IM Euro Liquidit	678 497,32
AXA-FR CT TERM-C	586 206,61
R CAP EUR GV BD IHC	178 512,39
R-CO CV CRED ICEUR	141 019,20

Table 2. Ventes

Titres	En euros
AXA-FR CT TERM-C	584 511,91
AXA IM Euro Liquidit	532 978,98
LYX US TRS 10+ Y	36 078,26
PICTE SH TE MK JPY I	26 139,13

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **-**

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
- 0	- NA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	**- 0**
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	**- 0**

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	**- N/A**
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A

- Autres frais	- N/A
Total des frais	**- N/A**

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre les valeurs actions européennes et internationales détenues dans les OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Rothschild & Co Asset Management se réserve le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, ses droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Rothschild & Co Asset Management n'exerce pas ses droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC.
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu être transmis à la société de gestion dans des délais permettant une analyse.
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions).

5.2.2 Exercice des droits de vote

Notre politique de vote suit les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée Institutional Shareholder Services (ISS). Les recommandations les plus importantes peuvent être approfondies par nos analystes afin de favoriser les investisseurs. Les décisions prises sont communes à tous nos OPC, sauf cas spécifiques (cf. paragraphe précédent).

Les bulletins de vote sont transmis, soit :

- Principalement numériquement via des plateformes internet de vote dédiées ; soit
- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote numérique est impossible.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

1. Présentation générale

La politique de rémunération est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

La politique de rémunération est structurée de manière à respecter le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes de sorte qu'à poste, niveau de séniorité et performance équivalents, les femmes et les hommes sont rémunérés de la même manière. Sur ce sujet, R&Co AM publiera toutes les informations nécessaires dans le respect de ses obligations règlementaires et/ou légales.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

2. Pratiques de rémunération au sein de R&Co AM

Les augmentations de rémunération fixe pour l'année « n+1 » ainsi que la rémunération variable au titre de l'année « n » sont annoncées courant décembre « n » aux collaborateurs après validation des enveloppes dans un premier temps par la Direction Générale de R&Co AM, puis, dans un second temps, revue par le Comité des Nominations et Rémunérations de Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »), pour une mise en application effective des augmentations de rémunération fixe en avril « n+1 » et un versement de la rémunération variable en mars « n+1 ».

2.1 *Rémunération fixe*

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir être, expérience, maitrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc)

2.2 Rémunération variable

L'ensemble des collaborateurs est susceptible de bénéficier d'une rémunération variable.

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives (cf. paragraphe 3).

La politique du Groupe Rothschild & Co conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices engendrés par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les rémunérations variables ne sont pas garanties. Si elles le sont (dans un contexte d'embauche exclusivement), la garantie est limitée à un an.

2.3 Rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

3. Critères de performance

Pour l'ensemble des collaborateurs de R&Co AM, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de R&Co AM font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire en adéquation avec leur métier.

En complément, et outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions.

Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

4. Définition de la Population Régulée (ci-après « Population Régulée »)

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale, hors Associés Gérants (1)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2)
- Fonction risques et contrôle
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des autres preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car en vertu de leur mandat, ils sont responsables de manière indéfinie sur leur patrimoine personnel et ne perçoivent aucun type de rémunération, étant précisé que les dividendes versés par la société de gestion n'entrent pas dans le champ d'application des Directives AIFM ou UCITS.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe R&Co.

Les principes d'identification de la Population Régulée sont arrêtés et revus annuellement par le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance de R&Co AM, ainsi que par le Comité des rémunérations et des nominations et de RMM.

5. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe Rothschild & Co (« R&Co ») est examinée et revue annuellement au niveau de R&Co. Les annexes de cette politique prévoient notamment le sous groupe de consolidation dépendant de la compagnie financière holding Rothschild & Co Wealth & Asset Management ainsi que les sociétés de gestion du Groupe R&Co, en ce compris R&Co AM, pour lesquelles des dispositions spécifiques sont détaillées. Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM examine et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et notamment les dispositions applicables spécifiquement aux filiales sociétés de gestion de RMM. Il en rend régulièrement compte au Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations de RMM peut inviter les responsables de fonctions clés, et tout autre personne dont la présence est utile aux travaux du comité, lors des débats sur les sujets entrant dans leur champ de compétence. Il peut recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

6. Modalités de versement de la partie variable de la rémunération

En adéquation avec les règlementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes composant la Population Régulée sera en partie différée uniquement si le montant de rémunération variable dépasse un certain seuil.

Dans ce cas, le dispositif suivant est appliqué :

- Au moins 50% de la part variable de rémunération est versée de manière différée ;
- La rémunération variable différée est étalée sur une période de 3 ans ;
- La rémunération variable différée est indexée sur l'évolution d'un fonds de fonds gérés exclusivement par R&Co AM.

Les rémunérations variables attribuées à la Population Régulée sont soumises aux règles de Malus et de Clawback décrites dans la politique de "Malus et de Clawback" de R&Co AM qui prévoit la possibilité de réduire des sommes acquises ou en cours d'acquisition sous certaines conditions.

7. Interdiction de recours à des stratégies de couverture

Le recours des collaborateurs à des stratégies de couverture personnelle ou des assurances afin de contrecarrer l'incidence des risques incorporés dans leurs modalités de rémunérations est strictement interdit. Tout règlement dû dans le cadre des plans de rémunération différée est conditionné à l'engagement du collaborateur de ne pas mettre en œuvre de stratégies de couverture.

8. Autres types de rémunérations

8.1 . Rémunérations variables garanties et Primes de bienvenue

Dans certains cas, R&Co AM peut être amenée à attribuer :

- Une rémunération variable garantie prévoyant que la rémunération variable d'un collaborateur ne pourra pas être inférieure à un certain montant ;
- Une prime de bienvenue afin d'inciter un collaborateur à rejoindre R&Co AM.

Ces types de rémunérations ne seront attribuées ou versées que dans le cas où :

- Ils demeurent exceptionnels ;
- Ils sont liés à un contexte d'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- Ils sont limités à une année maximum ;
- Ils ne dégradent pas de manière significative la situation financière de R&Co AM ;
- Le collaborateur concerné n'a pas déjà bénéficié d'une rémunération de même type au sein de R&Co AM.

La mise en place d'une rémunération variable garantie vise à éviter qu'un nouvel entrant ne soit incité à prendre des risques excessifs durant sa première année afin de se voir attribuer une rémunération variable.

Les montants des rémunérations variables garanties ou primes de bienvenue seront définis au cas par cas.

8.2 . « Buy-outs »

Dans certains cas, R&Co AM peut également être amenée à attribuer un « buy-out » à un nouveau collaborateur.

La mise en place d'un « buy-out » vise à compenser au nouveau collaborateur toute rémunération variable différée qui ne lui serait pas versée du fait de sa démission.

Le « buy-out » attribué ne saurait être plus favorable en termes de montant ou de durée (durée du différé ou durée de la rétention) que la rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur.

Dans le cas particulier et exceptionnel où R&Co AM attribuerait un « buy-out » en lieu et place d'une rémunération variable perdue par le nouveau collaborateur, ce « buy-out » serait dès lors soumis à la politique de rémunération variable différée de R&Co AM applicable à la Population Régulée au moment de l'attribution.

8.3 . Primes de rétention

Une prime de rétention peut être attribué à un collaborateur :

- Dans des circonstances exceptionnelles ;
- Dans le cas de la réorganisation, restructuration ou fermeture d'une activité, et que le maintien dans l'activité d'un collaborateur est nécessaire sur une certaine période ;
- Afin de réduire un risque métier ;
- Lorsque la Direction Générale après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de RMM considère que cette attribution est compatible avec la nécessité d'établir, de mettre en place et de maintenir une politique et des pratiques de rémunération alignées avec une gestion efficace et saine du risque.

8.4 . Indemnités de départ

En cas de départ d'un salarié, R&Co AM pourrait être amenée à verser des sommes au salarié en vertu des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et/ou contractuelles en vigueur.

R&Co Asset Management Exercice 2025	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	174	22,3	13,6	8,7
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	40	8,8		
dont Gérants et Analystes	*34*	*7,5*		
dont Autre Population Régulée	*6*	*1,4*		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2025, les frais d'intermédiation relatifs aux organismes de placement collectifs gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;

- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2025 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2025, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprés d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place avec cet établissement bancaire tiers, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2025 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 50.5% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 49.5% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2025, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/

5.5 Données SFDR

Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-Co Esis

Identifiant d'entité juridique: 969500HJHPPS25K15081

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26,94 % d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau de la société de gestion :
  - Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Les **indicateurs de durabilité** permettent

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	**31/12/2025**	**-**
Note ESG (/10)	6,64	
Note E (/10)	6,07	
Note S (/10)	5,85	
Note G (/10)	6,29	
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,50%	
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0,63%	
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions d'euros de chiffre d'affaires)	82,06	

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 31/12/2025 , la proportion d'investissement durable du produit financier est de 26,94%.

Nous avons utilisé les données reportées par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Au 31/12/2025 , le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,30%**.** Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection
- Transition
- Prévention et contrôle
- Protection et restauration

Nous avons utilisé une donnée reportée et disponible auprès de MSCI ESG Research.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.
Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.
Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La taxonomie européenne respecte des garanties minimales que sont les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail.
Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- Emetteurs privés :
  - Changement climatique
    - Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.
La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	**Élément de mesure**	**Incidences**	**Unité**
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	38,90	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	8,95	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	367,57	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	47,85	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	415,42	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	30,70	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	7,06	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	290,11	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	37,77	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	327,88	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	757,58	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,48	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	55,00	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,15	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	1,20	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,37	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	1,99	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	1,67	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,17	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,19	GWH per MEUR

6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,37	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,35	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	6,09	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	17,07	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,12	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	1,15	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	1,20	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	9,24	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	80,14	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,00	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	267,97	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	3,00	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	5,66	en %
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,00	en %
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	39,51	en %
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,95	en %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2025

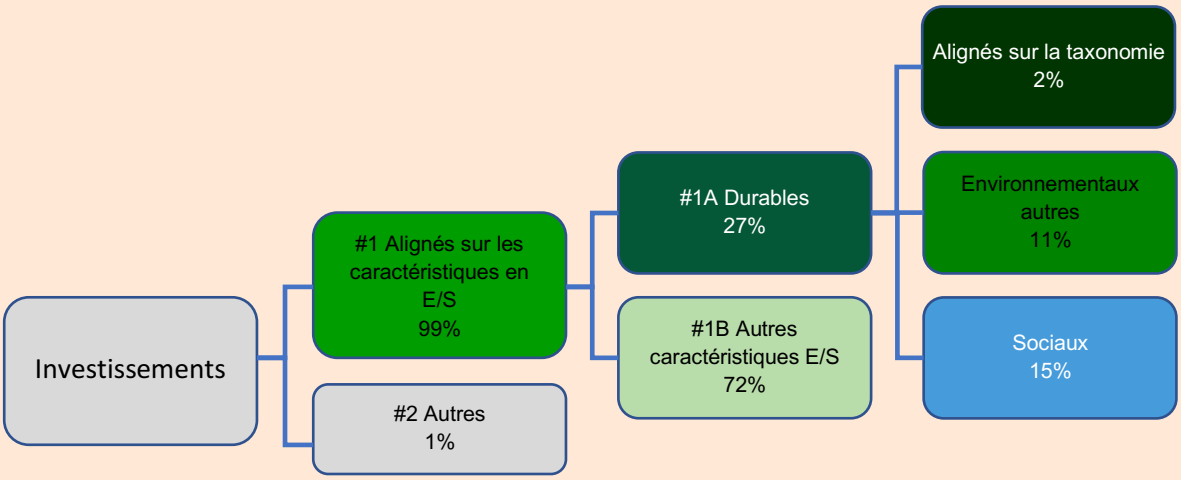
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Robeco Euro Govnmt Bd-ie	Oblig. Etat Europe	11,23 %	Autres Zone Euro
AXA IM Euro Liquidity SRI C	Monétaire	10,23 %	Europe
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	8,79 %	Europe
Ishares Euro Govt Bond 7-10y	Oblig. Etat Europe	6,19 %	Autres Zone Euro

Pictet-shrt Trm Mmkt Jpy-i	Monétaire	5,52 %	Monde
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	Oblig. Emergent (local)	4,85 %	Pays Emergents
Helium-helium Performance-s	ED Multi Strategy	4,57 %	Monde

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des derniers données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Oblig. Etat Europe	20,28 %
Monétaire	15,93 %
Actions Etats-Unis	9,33 %
Oblig. Corp. Europe	8,79 %
Actions Pan Européen	6,73 %
Oblig. Emergent (local)	4,85 %
ED Multi Strategy	4,57 %
Actions Zone Euro	4,45 %

Oblig. Etat Monde	2,55 %
Oblig. Haut Rdt US	2,47 %
Oblig. Convert. Europe	2,47 %
Thém. Immobilier	2,08 %
Actions Asie ex Japon	2,05 %
Actions Japon	1,78 %
Actions Monde	1,51 %
Actions Chine	0,86 %
Thém. Exploit. Miniére mondiale	0,85 %
LSE Flexible	0,44 %

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

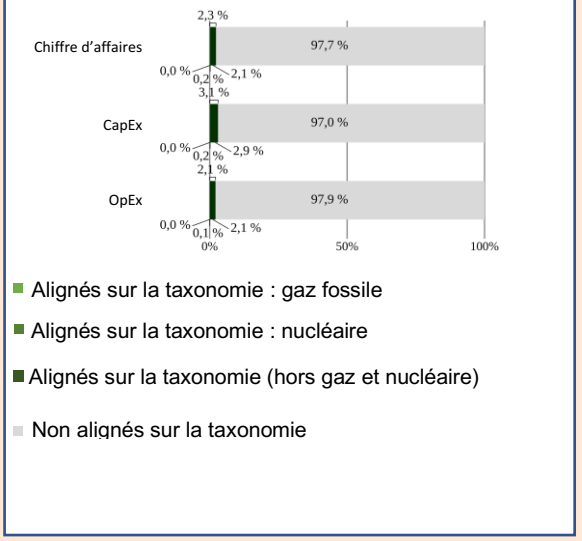
☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

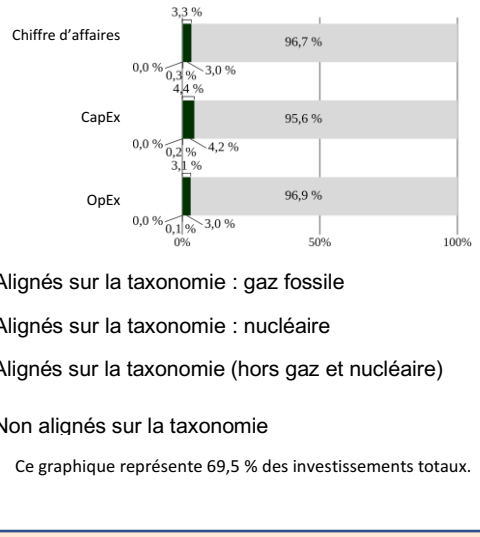
[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **dont obligations souveraines ***



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines ***



Ce graphique représente 69,5 % des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Nous avons utilisé les données taxonomiques reportées et collectées par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,14% et de 0,97% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

	31/12/2025	**-**	**Evolution en pdb**
Alignement taxonomie de l'UE	2,3 %	-	

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 11,42% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 15,43% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaitre des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR. Au cours de l'exercice, le socle commun d'exclusion de la société de gestion applicable aux fonds de fonds s'est étendu à l'ensemble des armes controversées.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année, y compris pour ce produit financier, ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : *https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/*.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l’indice de référence diffère-t-il d’un indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu’il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?

N/A

Rothschild & Co
Asset Management

Décembre 2025

R-co Esis C EUR

Rapport de gestion | ESG

SFDR Article 8

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	6,73	A
Univers de gestion	7,29	AA

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux éligibilité	99%
Nombre de titres détenus	32
Nombre de titres notés	31

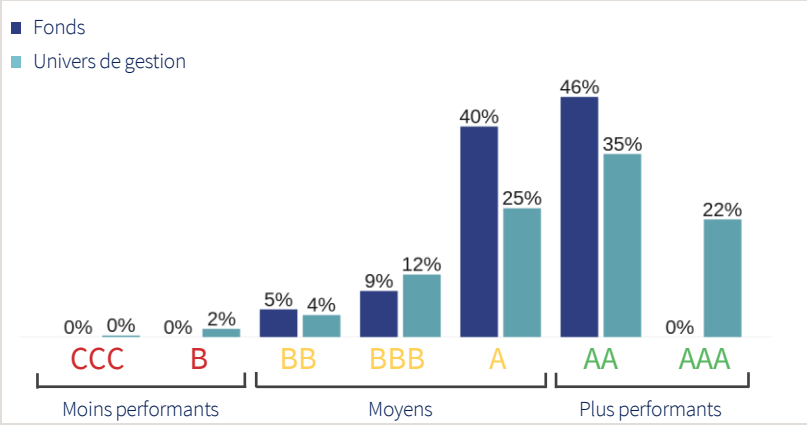
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,15	5,77	6,3
Univers de gestion	N/A	N/A	N/A

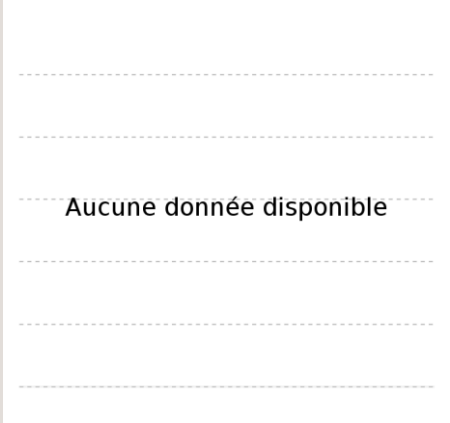
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Univers de gestion

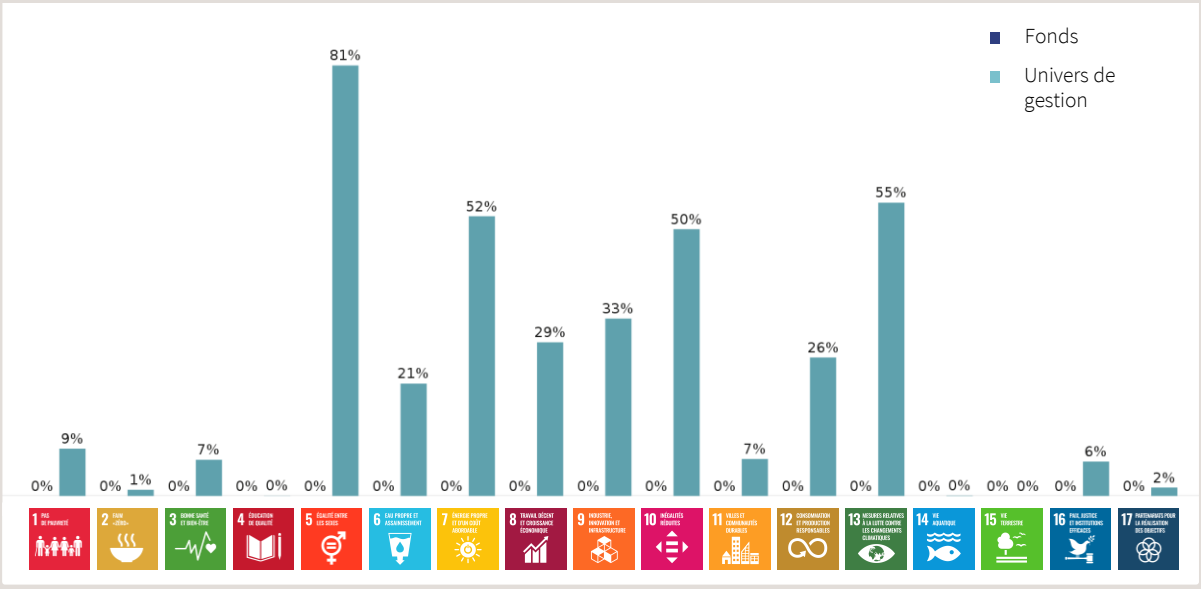
DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sources : Rothschild & Co Asset Management / MSCI ESG Research © / CDP

Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2)

Univers de gestion	
Part verte	

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS

Secteurs	Poids
Top 3	0,0%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone

TAXONOMIE EUROPÉENNE

	Alignement (revenus)	Alignement (dépenses d'investissement - CAPEX)
Fonds	4,1%	5,5%
Univers de gestion	2,9%	3,9%

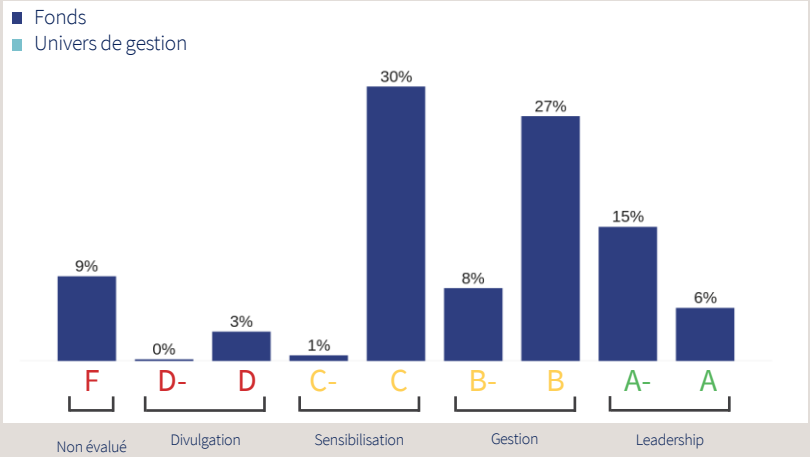
ÉMETTEURS EXPOSÉS AU RISQUE D'ACTIFS ÉCHOUÉS

Fonds	0%
Univers de gestion	1%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES DANS LA MISE EN PLACE D'OBJECTIFS DE DÉCARBONATION VALIDÉS PAR LA SCIENCE (SBTI)

	Target Set	Committed
Fonds	0%	0%
Univers de gestion	41%	6%

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À L'EAU (CDP WATER)



Sources : Rothschild & Co Asset Management / MSCI ESG Research © / CDP

Glossaire ESG

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

- Scope 1 : émissions directes de GES provenant d'installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Scope 3 : émissions indirectes, en amont et en aval.

L'initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est une organisation d'action climatique internationale qui développe des normes, des outils et des conseils qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) basés sur la science climatique et ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050 au plus tard.

- Target Set : les objectifs fixés par les entreprises sont des programmes clairement définis et basés sur la science afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et qui ont été examinés et validés par SBTi. Les objectifs de ces entreprises sont exprimés par des alignements de température.
- Committed : les engagements représentent l'intention d'une entreprise de développer des objectifs et de les soumettre pour validation dans les 24 mois. Ces entreprises n'ont pas encore d'objectifs validés par SBTi.

Catégorie de transition « Asset Stranding »

Asset Stranding peut être traduit “actif bloqué”, ou “actif échoué”, en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon).

Taxonomie européenne

Il s'agit d'un référentiel commun à l'Union européenne, permettant de déterminer le caractère “durable” d'une activité économique sur la base de critères standardisés, évitant ainsi les divergences d'appréciation.
L'alignement taxonomique mesure la contribution d'une activité économique à six objectifs de durabilité définis : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et le contrôle de la pollution ; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
L'alignement taxonomique peut se mesurer en part des revenus d'une entreprise (état à un instant T), mais aussi en part de ses dépenses d'investissement “CAPEX” (vision prospective de l'orientation et de la trajectoire initiée des sociétés).

Evaluation de la gestion des risques et opportunités liés à l'eau

Il s'agit de l'évaluation des pratiques de gestion des risques et opportunités liés à l'eau par les entreprises. Le système de notation du Carbon Disclosure Project (CDP) a 4 niveaux de maturités :
Leadership : meilleures pratiques, transparence et performance
Gestion : entreprend des actions pour limiter son impact
Sensibilisation : comprend, mesure et fait un reporting
Divulgation : début de la démarche
Non évalué : manque d'informations pour l'évaluation

Articles SFDR

- Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement de caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectif d'investissement durable spécifique.
- Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base règlementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

• Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

• Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

• Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

• Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

• Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

• Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France
Tel : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tel : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :
Tel : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



R-Co Esis

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif en date du 31 décembre 2025

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

R-Co Esis

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif en date du 31 décembre 2025

A la Société de Gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds R-Co Esis et en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif en date du 31 décembre 2025 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'organisme de placement collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris-La Défense, le 23 février 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25 Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore
PORTEFEUILLE : 640185 R-CO ESIS VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<---------- Devise du portefeuille PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	----------> PRCT PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
III - TITRES D OPC												
OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FR0000288946 AXA-FR CT TERM-C		1.	P EUR	2597.37	M 30/12/25	2600.9866	0	2,597.37	2,600.99	0.00	3.62	0.18
FR0000978371 AXA IM Euro Liquidit		3.	P EUR	48641.7067	M 30/12/25	48754.0387	0	145,925.12	146,262.12	0.00	337.00	10.23
FR0007052782 LYX CAC 40		272.	P EUR	80.1188	M 31/12/25	80.2322	4	21,792.31	21,823.16	0.00	30.85	1.53
FR0010807123 R-CO CV CRED ICEUR		79.	P EUR	1584.5786	M 30/12/25	1591.14	5	125,181.71	125,700.06	0.00	518.35	8.79
FR0011170786 OFI PRECIOUS MET I		0.1436	P EUR	68372.2841	M 30/12/25	84762.44	0	9,818.26	12,171.89	0.00	2,353.63	0.85
FR0011790492 BDL REMPART PART I		35.	P EUR	178.8277	M 30/12/25	181.01	5	6,258.97	6,335.35	0.00	76.38	0.44
FR0011885789 R-CO THEMATIC REALI2		205.8989	P EUR	147.6466	M 30/12/25	144.48	5	30,400.28	29,748.27	0.00	-652.01	2.08
FR0013294006 R-CO CVICT EQ VAL CL		87.	P EUR	294.3363	M 30/12/25	304.97	5	25,607.26	26,532.39	0.00	925.13	1.86
FR0014002JI4 BDL CONVICTIONS PT V		14.	P EUR	1451.7364	M 30/12/25	1487.28	5	20,324.31	20,821.92	0.00	497.61	1.46
IE000KXCEXR3 Amundi SP 500 ESG E		145.	P EUR	162.4521	M 31/12/25	170.3043	4	23,555.56	24,694.12	0.00	1,138.56	1.73
IE00B02KXK85 iShares China Large		94.	P EUR	96.522	M 31/12/25	94.1339	4	9,073.07	8,848.59	0.00	-224.48	0.62
IE00B02KXM00 iShares EURO STOXX S		69.	P EUR	47.0577	M 30/12/25	49.0938	Y	3,246.98	3,387.47	0.00	140.49	0.24
IE00B3Q19T94 EURO STOXX OPTIM ETF		60.	P EUR	181.1813	M 30/12/25	198.6241	Y	10,870.88	11,917.45	0.00	1,046.57	0.83
IE00B3VTN290 ISHR EUR GOV 7-10Y		579.	P EUR	152.5477	M 30/12/25	152.9187	Y	88,325.12	88,539.93	0.00	214.81	6.19
IE00B5BHGW80 MUZ SHRT DUR EUR-AC		256.	P EUR	136.5317	M 31/12/25	138.02	0	34,952.11	35,333.12	0.00	381.01	2.47
LU0210245469 R CAP EUR GV BD IHC		979.	P EUR	163.4874	M 30/12/25	164.03	0	160,054.13	160,585.37	0.00	531.24	11.23
LU0571100584 GEUROPECONVERTICEUR		19.	P EUR	1845.8563	M 30/12/25	1856.76	5	35,071.27	35,278.44	0.00	207.17	2.47
LU0804757648 JPM-EM M L C-IHEUR		1,092.	P EUR	61.8354	M 31/12/25	63.46	0	67,524.27	69,298.32	0.00	1,774.05	4.85
LU0912262358 HELIUM-HE PER-S		39.	P EUR	1653.3633	M 30/12/25	1674.58	5	64,481.17	65,308.62	0.00	827.45	4.57
LU1407890976 LYX US TR 10+ MH		426.	P EUR	64.2809	M 30/12/25	62.0891	Y	27,383.65	26,449.96	0.00	-933.69	1.85
LU1686832194 LYX LN DUR 25Y+		561.	P EUR	74.0859	M 30/12/25	73.0312	5	41,562.18	40,970.50	0.00	-591.68	2.86
LU1834986900 AMUNDI STX EU 600 HL		370.	P EUR	143.5419	M 31/12/25	151.1217	4	53,110.51	55,915.03	0.00	2,804.52	3.91
LU2403885960 DNCA Inv Arch SI EUR		161.	P EUR	121.1107	M 30/12/25	121.63	0	19,498.82	19,582.43	0.00	83.61	1.37
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
						CUMUL (EUR)		1,026,615.31	1,038,105.50	0.00	11,490.19	72.58
DEVISE VALEUR : JPY YEN												
LU0309035367 PICTE SH TE MK JPY I		144.86672	P JPY	100275.5843	M 31/12/25	100347.52	0	82,016.28	78,966.90	0.00	-3,049.38	5.52
LU2196470426 Xtrackers Nikkei 225		283.	P EUR	14975.6325	M 30/12/25	90.0796	9	24,140.44	25,492.53	0.00	1,352.09	1.78
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : JPY YEN												
						CUMUL (EUR)		106,156.72	104,459.43	0.00	-1,697.29	7.30
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
IE0004MFRED4 Xtrackers SP 500 Eq		1,072.	P EUR	51.4202	M 30/12/25	45.2874	4	47,147.88	48,548.09	0.00	1,400.21	3.39
IE000NFR7C63 iShares MSCI China T		2,755.	P USD	5.3019	M 31/12/25	5.233	Y	12,601.66	12,269.72	0.00	-331.94	0.86
IE00B60SX402 INVSC RUSL 2000		432.	P USD	105.3188	M 30/12/25	127.399	Y	45,497.72	46,839.46	0.00	1,341.74	3.27
IE00B6R52036 iShares Gold Produce		643.	P USD	28.051	M 31/12/25	39.3415	Y	18,036.81	21,529.00	0.00	3,492.19	1.51
LU0248042839 JPM CHINA I ACC USD		197.	P USD	122.1955	M 31/12/25	122.25	0	20,594.68	20,496.38	0.00	-98.30	1.43
LU0360484686 MSIF US ADV ZC		85.	P USD	186.5955	M 31/12/25	184.69	0	13,566.07	13,360.55	0.00	-205.52	0.93
LU1407890620 LYX US TRS 10+ Y		115.	P USD	103.8319	M 30/12/25	101.7683	Y	10,214.13	9,960.30	0.00	-253.83	0.70
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
						CUMUL (EUR)		167,658.95	173,003.50	0.00	5,344.55	12.10

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25 Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore
PORTEFEUILLE : 640185 R-CO ESIS VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<---------- Devise du portefeuille PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	----------> PRCT PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
IX - TRESORERIE												
DETTES ET CREANCES												
	REGLEMENTS DIFFERES											
ARDEUR	Ach rglt différé	-61,592.85	EUR	1.	31/12/25	1.		-61,592.85	-61,592.85	0.00	0.00	-4.31
ARDJPY	Ach rglt différé	-501,745.	JPY	0.00545018	31/12/25	0.00543213		-2,734.60	-2,725.54	0.00	9.06	-0.19
ARDUSD	Ach rglt différé	-8,460.83	USD	0.84962586	31/12/25	0.85106383		-7,188.54	-7,200.71	0.00	-12.17	-0.50
SOUSEUR	Souscriptions/payer	73,268.85	EUR	1.	31/12/25	1.		73,268.85	73,268.85	0.00	0.00	5.12
VRDEUR	Vte rglt différé	5,025.91	EUR	1.	31/12/25	1.		5,025.91	5,025.91	0.00	0.00	0.35
	REGLEMENTS DIFFERES											
					CUMUL (EUR)			6,778.77	6,775.66	0.00	-3.11	0.47
	FRAIS DE GESTION											
FGANNEURC1	Prov frais annexes	-285.	EUR	1.	31/12/25	1.		-285.00	-285.00	0.00	0.00	-0.02
FGPREUR	Frais gest rétro out	33.49	EUR	1.	31/12/25	1.		33.49	33.49	0.00	0.00	0.00
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-3,589.04	EUR	1.	31/12/25	1.		-3,589.04	-3,589.04	0.00	0.00	-0.25
	FRAIS DE GESTION											
					CUMUL (EUR)			-3,840.55	-3,840.55	0.00	0.00	-0.27
DETTES ET CREANCES												
					CUMUL (EUR)			2,938.22	2,935.11	0.00	-3.11	0.21
DISPONIBILITES												
	AVOIRS											
BQCIEUR	CACEIS Bank	101,284.31	EUR	1.	31/12/25	1.		101,284.31	101,284.31	0.00	0.00	7.08
BQCIJPY	CACEIS Bank	575,572.	JPY	0.00544828	31/12/25	0.00543213		3,135.88	3,126.58	0.00	-9.30	0.22
BQCIUSD	CACEIS Bank	8,606.45	USD	0.85205863	31/12/25	0.85106383		7,333.20	7,324.64	0.00	-8.56	0.51
	AVOIRS											
					CUMUL (EUR)			111,753.39	111,735.53	0.00	-17.86	7.81
IX - TRESORERIE												
					CUMUL (EUR)			114,691.61	114,670.64	0.00	-20.97	8.02
PORTEFEUILLE : R-CO ESIS (640185)												
					(EUR)			1,415,122.59	1,430,239.07	0.00	15,116.48	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25 Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore
PORTEFEUILLE : 640185 R-CO ESIS VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 1,315,568.43

Frais de gestion du jour

Prov frais annexes :	3.92	EUR
Frais de Gest. Fixe :	49.59	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

Frais maximum notice :	60.74	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR001400Z9C1 RCO ESIS C	EUR	1,430,239.07	14,006.5522	102.11	100.			104.15	102.11

Actif net total en EUR : 1,430,239.07

Precedente VL en date du 30/12/25 :

C1 RCO ESIS C Prec. VL : 102.15 (EUR) Variation : -0.039%

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/25 Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore
PORTEFEUILLE : 640185 R-CO ESIS VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : PC23 TYPE D INSTRUMENT DETAILLE / DEVISE VALEUR , Tris : BVALO4)

COURS DES DEVISES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation
Cours EUR en JPY :	184.09	cotation : 31/12/25	0.		183.48	cotation : 30/12/25	0.33246
Cours EUR en USD :	1.175	cotation : 31/12/25	0.		1.1757	cotation : 30/12/25	-0.05954

COURS INVERSES DES DEVISES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente	
Cours JPY en EUR :	0.0054321256	cotation : 31/12/25	0.		0.0054501853	cotation : 30/12/25
Cours USD en EUR :	0.8510638298	cotation : 31/12/25	0.		0.8505571149	cotation : 30/12/25



R-Co Esis

Premier exercice du 25 juin au 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

R-Co Esis

Premier exercice du 25 juin au 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds R-Co Esis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-Co Esis constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs au premier exercice du 25 juin au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 25 juin 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

David Koestner

R-CO ESIS

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 315 568,43**
OPCVM	1 315 568,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1 315 568,43**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**78 328,25**
Comptes financiers	**111 735,53**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**190 063,78**
Total de l'actif I+II	**1 505 632,21**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	1 400 714,68
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	29 524,39
Capitaux propres I	**1 430 239,07**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1 430 239,07**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	75 393,14
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**75 393,14**
Total Passifs : I+II+III+IV	**1 505 632,21**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	1 905,06
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	346,24
Sous-total produits sur opérations financières	**2 251,30**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-15,27
Sous-total charges sur opérations financières	**-15,27**
Total revenus financiers nets (A)	**2 236,03**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	39,64
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 560,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-5 520,52**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-3 284,49**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-3 765,56**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-7 050,05**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 157,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-1,03
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**3 156,78**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**2 950,11**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**6 106,89**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	15 137,45
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-20,97
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**15 116,48**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**15 351,07**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**30 467,55**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**29 524,39**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence (30% MSCI Daily TR Net World en Euro (MSDEWIN)+ 50% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 20% ESTER (OISESTR)) par le biais d'une gestion discrétionnaire en OPC, tout en s'efforçant de ne pas dépasser, sur le même horizon, une volatilité annuelle moyenne de 12%.
La composition du portefeuille du FCP se déroulera en 2 étapes : (i) une période de constitution du portefeuille d’environ deux mois à compter du lancement du FCP au cours de laquelle le portefeuille du FCP pourra déroger à l’allocation stratégique et être investi uniquement en parts et/ou d’actions d’OPC monétaires et (ii) une période d'investissement correspondant à l’allocation stratégique du FCP.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
Actif net en EUR	1 430 239,07
Nombre de titres	14 006,5522
Valeur liquidative unitaire	102,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,43
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,50

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 6 mois et 6 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux Barème*
1	Frais de gestion financière	Actif Net – OPC Rothschild & Co AM	Part C EUR : 1,45 % TTC maximum
2	Frais de Fonctionnement et autres Services	Actif Net	0,10% TTC maximum
3	Frais indirects maximum : - frais de gestion : - commissions : • souscription : • rachat :	Actif net	2,00 % maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents. Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents
4	Commissions de mouvement : Pas de commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

** TTC = toutes taxes comprises. Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.*

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature
Ces frais ne tiennent pas compte des commissions de mouvements des fonds sous-jacents. Pour plus de précision sur les frais
effectivement facturés, se reporter au Document d'informations Clés (DIC).
Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'

exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R-CO ESIS	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	**0,00**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 759 430,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-344 180,51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 284,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 156,78
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	15 116,48
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**1 430 239,07**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	17 438,9174	1 759 430,81
Parts rachetées durant l'exercice	-3 432,3652	-344 180,51
Solde net des souscriptions/rachats	14 006,5522	1 415 250,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 006,5522	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
R-CO ESIS FR001400Z9C1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 430 239,07	14 006,5522	102,11

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	111,74	0,00	0,00	0,00	111,74
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**111,74**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	111,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**111,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7,32	3,13	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-7,20	-2,73	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,12**	**0,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007052782	Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	21 823,16
LU1407890620	Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	USD	9 960,30
LU1407890976	Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	26 449,96
IE000KXCEXR3	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	24 694,12
LU1834986900	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	55 915,03
LU1686832194	LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	40 970,50
FR0000978371	AXA IM Euro Liquidity SRI	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Fonds / Monétaire	France	EUR	146 262,12
FR0000288946	AXA Court Terme AC	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Fonds / Monétaire court terme	France	EUR	2 600,99
FR0014002JI4	BDL CONVICTIONS PART V	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Actions	France	EUR	20 821,92
FR0011790492	BDL REMPART PART I	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Actions	France	EUR	6 335,35
IE00B02KXK85	iShares China Large Cap UCITS ETF USD (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	8 848,59
IE00B02KXM00	iShares EURO STOXX Small UCITS ETF EUR (Dist)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	3 387,47
IE00B6R52036	iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	21 529,00
IE000NFR7C63	iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	12 269,72
IE00B3VTN290	iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	88 539,93
LU2403885960	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	19 582,43
LU2196470426	Xtrackers Nikkei 225 UCITS ETF 1C EUR	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	25 492,53

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE0004MFRED4	Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Irlande	EUR	48 548,09
LU0571100584	GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	35 278,44
IE00B3Q19T94	EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	11 917,45
IE00B60SX402	INVESCO RUSSELL 2000	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	USD	46 839,46
LU0248042839	JPMORGAN FUNDS CHINA FUND I ACC USD	J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	20 496,38
LU0804757648	JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	69 298,32
LU0360484686	MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LTD	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	13 360,55
IE00B5BHGW80	MUZINICH SHORT DURA H YIELD	MUZINICH & CO IRELAND LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	35 333,12
FR0011170786	OFI PRECIOUS METALS PART I	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Actions	France	EUR	12 171,89
LU0309035367	PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.	Fonds / Monétaire	Luxembourg	JPY	78 966,90
LU0210245469	Robeco Capital Growth Funds SICAV - Robeco Euro Government B	Robeco Institutional Asset Management B.V.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	160 585,37
FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	26 532,39
FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	Rothschild & Co Asset Management	Actions Euro	France	EUR	29 748,27
FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	Rothschild & Co Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	125 700,06
LU0912262358	HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	65 308,62
Total						**1 315 568,43**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	5 025,91
	Souscriptions à recevoir	73 268,85
	Rétrocession de frais de gestion	33,49
Total des créances		**78 328,25**
Dettes		
	Achats à règlement différé	71 519,10
	Frais de gestion fixe	3 874,04
Total des dettes		**75 393,14**
Total des créances et des dettes		**2 935,11**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 560,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Rétrocessions des frais de gestion	39,64

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	**31/12/2025**
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			181 980,72
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	125 700,06
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	26 532,39
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	29 748,27
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**181 980,72**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**-7 050,05**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-7 050,05**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-7 050,05**

Part R-CO ESIS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	**-7 050,05**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-7 050,05**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-7 050,05**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-7 050,05
Total	**-7 050,05**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 106,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**6 106,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 106,89**

Part R-CO ESIS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 106,89**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**6 106,89**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 106,89**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	6 106,89
Total	**6 106,89**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**1 315 568,43**	**91,98**
OPCVM			**1 315 568,43**	**91,98**
Gestion collective			**1 315 568,43**	**91,98**
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	EUR	145	24 694,12	1,73
AXA Court Terme AC	EUR	1	2 600,99	0,18
AXA IM Euro Liquidity SRI	EUR	3	146 262,12	10,23
BDL CONVICTIONS PART V	EUR	14	20 821,92	1,46
BDL REMPART PART I	EUR	35	6 335,35	0,44
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	161	19 582,43	1,37
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	60	11 917,45	0,83
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	EUR	19	35 278,44	2,47
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-S	EUR	39	65 308,62	4,57
INVESCO RUSSELL 2000	USD	432	46 839,46	3,27
iShares China Large Cap UCITS ETF USD (Dist)	EUR	94	8 848,59	0,62
iShares EURO STOXX Small UCITS ETF EUR (Dist)	EUR	69	3 387,47	0,24
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	USD	643	21 529,00	1,51
iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	USD	2 755	12 269,72	0,86
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	579	88 539,93	6,19
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	EUR	1 092	69 298,32	4,85
JPMORGAN FUNDS CHINA FUND I ACC USD	USD	197	20 496,38	1,43
Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist	EUR	272	21 823,16	1,53
LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	EUR	561	40 970,50	2,86
Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF Dist	USD	115	9 960,30	0,70
Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EU	EUR	426	26 449,96	1,85
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	85	13 360,55	0,93
MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHC	EUR	370	55 915,03	3,91
MUZINICH SHORT DURA H YIELD	EUR	256	35 333,12	2,47
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	0,1436	12 171,89	0,85
PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	JPY	144,86672	78 966,90	5,52
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	79	125 700,06	8,79
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	87	26 532,39	1,86
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	205,8989	29 748,27	2,08
Robeco Capital Growth Funds SICAV - Robeco Euro Government B	EUR	979	160 585,37	11,21
Xtrackers Nikkei 225 UCITS ETF 1C EUR	EUR	283	25 492,53	1,78
Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C	EUR	1 072	48 548,09	3,39
Total			**1 315 568,43**	**91,98**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 315 568,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	190 063,78
Autres passifs (-)	-75 393,14
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**1 430 239,07**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part R-CO ESIS	EUR	14 006,5522	102,11